



# Complémentaire Santé

*Et vos soucis s'envolent*



## GARANTIES CLUB DES 100

VOS GARANTIES <i>Exprimées en % de la Base de Remboursement de la Sécurité Sociale, remboursement Sécurité Sociale Inclus</i>	CLUB 100	CLUB 125	CLUB 200
Age limite d'adhésion	Sans limite d'âge	71 ans	61 ans
<b><u>HOSPITALISATION MEDICALE ET CHIRURGICALE</u></b>			
Hospitalisation médicale	100 % BR	100 % BR	300 % BR
Hospitalisation chirurgicale	100 % BR	125 % BR	300 % BR
<small>Si non conventionné, remboursements identiques sur BRSS reconstituée</small> Forfait hospitalier (1)	Frais réels	Frais réels	Frais réels
Chambre particulière conventionnée ou non	20 €/ jour	40 €/ jour	45 €/ jour
Transport sanitaire accepté par la S.S.	100 % BR	125 % BR	200 % BR
Maison de repos (limitée à 30 jours par an)	100 % BR	125 % BR	200 % BR
Frais d'accompagnant (enfant de moins de 12 ans ordonnancés)	10 €/ jour	20 €/ jour	25 €/ jour
<b><u>HONORAIRES MEDICAUX</u></b>			
Consultations et visites			
- généralistes	100 % BR	125 % BR	200 % BR
- spécialistes (2)	100 % BR	125 % BR	200 % BR
<small>Si non conventionné, remboursements identiques sur BRSS reconstituée</small> Analyses - Actes d'imagerie	100 % BR	125 % BR	200 % BR
Auxiliaires médicaux - Actes techniques médicaux	100 % BR	125 % BR	200 % BR
<b><u>PHARMACIE</u> prise en charge par la S.S.</b>			
Vaccins ordonnancés	8 €	8 €	8 €
<b><u>FRAIS DENTAIRES</u> (5)</b>			
Soins dentaires	100 % BR	150 % BR	300 % BR
Prothèses dentaires remboursées par la S.S.	100 % BR	150 % BR	300 % BR
Prothèses dentaires non remboursées par la S.S.	30 % BR	80 % BR	230 % BR
Orthodontie remboursée par la S.S.	100 % BR	130 % BR	300 % BR
<b><u>FRAIS D'OPTIQUE</u></b>			
Verres, montures, lentilles remboursés par la S.S.	100 % BR	100 % BR	100 % BR
Lentilles non remboursées par la S.S. (sauf lentilles jetables)	NON	100 € (3)	125 € (3)
Chirurgie de la myopie	NON	160 € (3)	190 € (3)
<b><u>APPAREILLAGE</u></b>			
Orthopédie	100 % BR	125 % BR	300 % BR
Prothèse auditive	100 % BR	125 % BR	300 % BR
Prothèse non auditive	100 % BR	125 % BR	300 % BR
Semelles orthopédiques enfants de moins de 16 ans	100 % BR	125 % BR	300 % BR
Forfait prothèse auditive, non auditive et orthopédie	NON	100 € (3)	125 € (3)
<b><u>CURE THERMALE</u></b>			
Remboursée par la S.S.	50 € (3) (4)	110 € (3) (4)	200 € (3) (4)
<b><u>INDEMNITE FORFAITAIRE DE MATERNITE</u> (6)</b>			
	50 € (4)	125 € (4)	160 € (4)
<b><u>DECES /PTIA</u></b>			
de l'adhérent par accident	3000 €	3000 €	3000 €
de l'adhérent par accident de la circulation	3000 €	3000 €	3000 €

SS : Sécurité Sociale - BR : base de remboursement - BRSS : base de remboursement de la Sécurité Sociale

(1) - Limité à 30 jours par an en établissements climatiques, de rééducation, de réadaptation et de diététique, maisons de repos, de convalescence et psychiatrie.

(2) - Limité en psychiatrie à 80 € pour CLUB 125 et 125 € pour CLUB 200

(3) - Forfait versé une fois par an et par bénéficiaire

(4) - Forfait excluant tout autre remboursement

(5) - Limité à 500 € les 2 premières années et 1000 € les années suivantes en CLUB 100 et CLUB 125. Limité à 650 € les 2 premières années et 1.300 € les années suivantes en CLUB 200 ; Sauf actes hors nomenclature

(6) - Sous réserve de l'inscription du nouveau-né sur la police, et sous réserve que la mère soit adhérente ou ayant-droit du contrat

**Le cumul des divers remboursements ne peut en aucun cas excéder la dépense réelle engagée**

## LES + GARANTIS

PROTECTION JURIDIQUE  
N° 89/372002



EUROPE ASSISTANCE



CAPITAL DECES

